

18^e
édition

PRIX *Le Monde* DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE LE RÈGLEMENT

Les membres des jurys du Prix *Le Monde* seront particulièrement attentifs :

- à l'utilité de la thèse, sa pertinence et sa portée sociale, sa capacité à répondre aux grandes problématiques du monde d'aujourd'hui et de demain ;
- aux efforts fournis par les candidats pour s'exprimer dans un langage accessible. Si la thèse recourt à des concepts et des formalisations indispensables, l'auteur doit aussi montrer sa capacité à partager ses raisonnements et ses découvertes ;
- à l'approche originale de la thèse, qu'il s'agisse d'un domaine peu exploré ou d'un point de vue innovant au regard de la littérature ;

Par ailleurs, cette année, les membres des jurys du Prix *Le Monde* seront particulièrement attentifs aux sujets traitant directement ou indirectement des questions relatives à l'intelligence artificielle, ce thème donnant lieu, éventuellement, à un des prix, que ce soit en sciences dures ou en sciences humaines et sociales.

Le règlement ci-après expose l'organisation du Prix et précise :

- . en annexe I, les conditions de participation pour les candidats relevant des thèses de sciences humaines et sociales (toutes disciplines) ;
- . en annexe II, les conditions de participation pour les candidats relevant des thèses de sciences dites « dures ». Sous cette appellation, nous comprenons toutes les thèses relevant des départements scientifiques universitaire suivants : mathématiques, mécaniques, informatiques, physiques, chimiques, sciences de la Terre et de l'univers, sciences du vivant, neurosciences, médecine (doctorats de recherche uniquement), etc., ainsi que dans les technologies correspondantes.

Pour cette 18^e édition, *Le Monde*, en partenariat avec La Ligue de l'enseignement, crée un Prix Spécial (toutes disciplines confondues) récompensant une thèse qui fera appel à une des trois valeurs fondatrices de La Ligue : l'éducation, la laïcité et la citoyenneté.

Notre ambition commune est triple

1. Décloisonner le savoir et encourager la recherche universitaire en lui offrant une audience élargie.
2. Créer une dynamique d'échange entre le monde de l'édition et celui des universités et encourager un débat d'idées permanent autour des chercheurs et de leurs savoirs.
3. Encourager les recherches tant fondamentales qu'appliquées portant sur les grandes questions ouvertes que pose le monde contemporain.

Article 1

La Société éditrice du *Monde*, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 94.610.348,70 euros, dont le siège social est situé 80, boulevard Auguste-Blanqui, 75707 Paris Cedex 13, immatriculée au RCS de Paris sous le n° 433 891 850 (ci-après « *Le Monde* »), organise chaque année « le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire » (ci-après « le Prix »).

Les candidatures de la dix-huitième édition de ce Prix seront enregistrées jusqu'au 29 mai 2015 (inclus), date de limite d'envoi du dossier par mail. Le Prix est ouvert aux titulaires d'un doctorat ayant soutenu, au sein d'une université française ou étrangère, une thèse rédigée principalement en français.

Il comporte deux catégories :

- Le première pour les thèses dites de sciences humaines et sociales ;
- Le seconde pour les thèses de sciences dites « dures » (voir définition en page 1).

Même si les thèses à fortes composantes interdisciplinaires sont vivement encouragées, il appartient au candidat de choisir l'une ou l'autre de ces catégories.

Article 2

Les candidats remplissant les conditions mentionnées aux annexes I et II doivent s'inscrire à l'adresse prixrecherche@lemonde.fr en envoyant tous les documents demandés ci-dessous en pièces séparées, au format PDF, en français. Si l'ensemble de ces documents dépasse 2Mo, les candidats, après avoir signalé leur candidature par un courriel simple (sans les pièces jointes), enverront ces documents via « We Transfer » ou « Dropbox ». Aucun courriel de plus de 2Mo ne sera traité.

Les inscriptions et envois de dossiers par courrier ne sont pas acceptés.

- le formulaire d'identification dûment rempli (disponible sur le site www.lemonde.fr/prixrecherche) ;
- la copie d'une pièce d'identité ;
- une attestation de diplôme délivrée par l'université de rattachement ;
- un extrait de la thèse – soit cinq pages au maximum, consécutives ou non, choisies en toute liberté par le candidat ;
- la table des matières de la thèse ;
- les deux prérapports de thèse ;
- le rapport de soutenance ;
- le ou les documents spécifiques (décrits en annexe I et II) présentant la thèse, ce ou ces documents étant les éléments principaux pour l'appréciation du jury du Prix ;
- un curriculum vitae.

Article 3

Les dossiers adressés par les candidats font l'objet d'une présélection par un comité de lecture composé de journalistes du *Monde*, de personnalités de la communauté scientifique et des membres des Presses Universitaires de France, du magazine Pour la Science et des Editions Le Pommier.

Les candidats retenus à l'issue de cette phase de présélection seront informés individuellement par courriel.

Aucune notification ne sera adressée aux candidats non retenus à l'issue de cette phase de présélection.

Enfin, le comité de présélection se réserve le droit de ne pas mettre en lecture les thèses qui ne répondent manifestement pas au critère d'ambition n°3 exposé en page 1 du règlement.

Article 4

Le Prix *Le Monde* de la recherche universitaire est attribué à cinq thèses de sciences humaines et sociales et cinq thèses dites de sciences « dures » parmi les dossiers présélectionnés.

L'attribution du Prix se fait à la majorité simple d'un jury présidé par Edgar Morin pour les thèses de sciences humaines et sociales et par Cédric Villani pour les thèses de sciences dites « dures ».

Le jury, pour les thèses de sciences humaines et sociales est composé d'un membre de la direction du *Monde*, d'un membre des PUF, de plusieurs personnalités de la communauté scientifique et des dirigeants des fondations partenaires (Matthieu Calame, Vincent Giret, Ivan Jablonka, Monique Labrune, Dominique Méda, Jean-Pierre Mongarny (liste indicative susceptible de modifications).

Le jury, pour les thèses de sciences dites « dures » est composé d'un membre de la direction du *Monde*, d'un membre de Pour La Science, d'un membre des Editions Le Pommier, de plusieurs personnalités de la communauté scientifique et des dirigeants des fondations partenaires (Laurent Abel, Sophie Bancquart, Matthieu Calame, Gilles Dowek, Valérie Lefevre, Cécile Lestienne, Valérie Masson-Delmotte, Jean-Pierre Mongarny, Jean-Paul Montagner, Serge Uzan (liste indicative susceptible de modifications).

Les membres du jury disposent chacun d'une voix. En cas de partage des voix, Edgar Morin ou Cédric Villani ont voix prépondérantes.

Le vote par délégation est admis, chaque membre du jury ne pouvant recevoir qu'un seul pouvoir.

En cas de désistement d'un des lauréats, le Prix sera attribué au dossier ayant recueilli le nombre de voix immédiatement inférieur.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix si aucun des textes reçus ne lui paraît digne d'être publié.

Par ailleurs, cette année, un jury composé de deux journalistes du *Monde*, de deux membres de La Ligue de l'enseignement et d'une personnalité

de la communauté scientifique décerneront un Prix spécial « *Le Monde* - La Ligue de l'enseignement » à une thèse qui fera appel à l'une des trois valeurs fondatrices de La Ligue de l'enseignement : l'éducation, la laïcité et la citoyenneté ; des thématiques questionnées aujourd'hui par de profondes et rapides évolutions de la société.

Article 5

Les décisions du comité de présélection et du jury sont sans appel.

Article 6

La participation au Prix vaut de la part des candidats déclaration de cession, à titre gratuit, de leurs droits de représentation et de reproduction des divers documents communiqués.

En s'inscrivant au Prix, le candidat s'engage notamment :

■ À autoriser, en cas de présélection, la reproduction et la mise à disposition du public des « articles » (tels que définis en Annexe I et II) sur le site d'archivage que *Le Monde* et son partenaire, la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'homme, envisagent de créer.

■ Pour les dix lauréats (dans les deux catégories), à participer à un entretien et/ou à rédiger un article pour un cahier spécial à paraître dans le quotidien *Le Monde* ou pour tout support utile aux organisateurs.

■ Et pour les cinq lauréats en sciences dites « humaines et sociales » : à une réécriture de sa thèse, par lui-même, selon les conditions prévues dans le contrat d'édition conclu avec l'éditeur de l'ouvrage, les Presses Universitaires de France (collection « Partage du savoir »).

Le Monde n'étant pas éditeur, il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décisions prises par les Presses Universitaires de France concernant la publication ou la non-publication de l'ouvrage. La première édition est exempte de redevances au titre de droits d'auteur.

Les lauréats s'engagent à rendre leur réécriture au plus tard le 15 mars 2016 aux PUF.

■ Et pour les cinq lauréats en sciences dites « dures » : à une réécriture, par lui-même, d'un article présentant leurs travaux, de façon accessible, dans un ouvrage collectif à paraître aux Editions Le Pommier et dans le magazine *Pour La Science*, selon les conditions prévues dans le contrat d'édition conclu avec les Editions Le Pommier.

Le Monde n'étant pas éditeur, il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décisions prises par les Editions Le Pommier concernant la publication ou la non-publication de l'ouvrage.

La première édition est exempte de redevances au titre de droits d'auteur.

Les lauréats s'engagent à rendre leur réécriture au plus tard le 28 février 2016 aux Editions Le Pommier et au magazine *Pour La Science*.

Article 7

En s'inscrivant au Prix, le candidat s'engage à ce que ses noms, prénoms, ville de résidence, nom du ou des directeur/s de thèse, université/s d'origine, soient fait état dans les différentes publications envisagées à l'article 6.

Article 8

Le Monde ne peut en aucun cas être tenu pour responsable en cas de problème dysfonctionnement des réseaux de télécommunications pour l'envoi des dossiers d'inscription (ou des thèses, pour les candidats présélectionnés).

Si les circonstances l'exigent, *Le Monde* se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le Prix à tout moment, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Il s'efforcera, dans toute la mesure du possible, de donner une information préalable par tout moyen approprié sur ces changements.

Article 9

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française. Toute contestation relative à son interprétation ou son application devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Prix *Le Monde* de la recherche universitaire - À l'attention de Vincent Giret - *Le Monde* - 80, boulevard Auguste-Blanqui - 75707 Paris Cedex 13.

Article 10

Conformément aux dispositions de la loi sur l'informatique, les fichiers et la liberté du 6 janvier 1978, les candidats disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en s'adressant à l'adresse suivante :

Prix *Le Monde* de la recherche universitaire - À l'attention de Vincent Giret - *Le Monde* - 80, boulevard Auguste-Blanqui - 75707 Paris Cedex 13.

Article 11

La participation au Prix implique l'acceptation du présent règlement.

Annexe I

THÈSES DE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

- Le jury est présidé par Edgar Morin.
- Le Prix est ouvert aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2013 et le 31 décembre 2014 et ayant obtenu la mention très honorable ou très honorable avec les félicitations du jury (pour les thèses soutenues dans une université française, sauf si celle-ci a renoncé officiellement à décerner des mentions).
- Les inscriptions seront enregistrées par mail uniquement jusqu'au 29 mai 2015 (inclus).
- Les pièces à produire et à envoyer en PDF à l'adresse mail prixrecherche@lemonde.fr en plus de celles décrites à l'article 2, sont :
 - Une « fiche signalétique » dactylographiée qui, d'une part, expose dans un langage accessible à un large public la problématique de la thèse (environ 3 000 signes, espaces compris) et, d'autre part, indique comment l'auteur évalue la pertinence et l'impact de son travail au regard de problèmes et d'enjeux contemporains (3 000 signes également) :

La thèse peut-elle contribuer, même de loin, à l'action ? Quel est son intérêt pour nos sociétés contemporaines ? Cette fiche permettra d'apprécier la capacité du docteur à expliquer de façon brève et synthétique la « thèse de sa thèse » et son engagement à la défendre.

Elle devra également faire figurer cinq mots-clefs représentatifs de la thèse, ainsi qu'une proposition de titre pour l'ouvrage à venir si le dossier était retenu au terme des deux sélections ;
 - Un « article » de 10 pages (30 000 signes maximum, espaces compris) qui reprend l'articulation décrite ci-dessus (problématique et pertinence) de façon plus développée. Il ne s'agit donc pas d'un simple résumé de la thèse.

Concernant les thèses dont la problématique fait appel à une étude iconographique, il est recommandé à leur auteur de joindre un cahier spécial de 5 pages rendant compte du caractère illustré de la thèse. Nous signalons cependant que la collection « Partage du Savoir » ne pourra comporter qu'assez peu d'iconographie.

Rappel :

Ces documents spécifiques sont les éléments primordiaux pour les jurys de présélection et de sélection.

Ces documents doivent être impérativement en français.

■ Seuls les candidats présélectionnés – au nombre de vingt – seront avertis par courriel et devront envoyer leur thèse au *Monde* selon un délai de rigueur qui leur sera indiqué. Ces exemplaires ne seront pas restitués.

■ Les résultats du Prix seront proclamés à l'automne 2015.

■ En participant au Prix *Le Monde* de la recherche universitaire, les candidats certifient qu'ils n'ont pas conclu d'accord en vue de la publication de leur thèse chez un autre éditeur que les Presses Universitaires de France et s'engagent sur l'honneur, s'ils sont sélectionnés, à réserver leur première publication de leur thèse aux Presses Universitaires de France.

Si au cours de la phase de présélection puis de sélection, ils sont sollicités par un autre éditeur, les candidats doivent en informer les organisateurs du Prix.

Il est rappelé que les lauréats s'engagent à rendre la réécriture de leur thèse au plus tard le 15 mars 2016 aux Presses Universitaires de France.

Annexe II

THÈSES DE SCIENCES DITES « DURES »*

- Le jury est présidé par Cédric Villani.
- Le Prix est ouvert aux docteurs ayant soutenu leur thèse entre le 31 octobre 2013 et le 31 décembre 2014 et ayant obtenu la mention très honorable ou très honorable avec les félicitations du jury (pour les thèses soutenues dans une université française, sauf si celle-ci a renoncé officiellement à décerner des mentions).
- Les inscriptions seront enregistrées par mail uniquement jusqu'au 29 mai 2015 (inclus).
- Les pièces à produire et à envoyer en PDF à l'adresse mail prixrecherche@lemonde.fr en plus de celles décrites à l'article 2, sont :
 - Un « article » dactylographié d'environ 6 000 signes (espaces compris) exposant avec précision et dans un langage accessible à un large public la problématique des travaux : la genèse du sujet, son contexte scientifique et historique, la méthodologie et l'appareil expérimental requis, l'évaluation des résultats au regard de problèmes et d'enjeux contemporains... Quel est l'intérêt de cette thèse pour nos sociétés contemporaines ? Plus qu'une position de thèse classique répondant aux critères académiques, cet article doit raconter une histoire. Faire une thèse est une aventure scientifique dont on peut faire le récit. Cet article pourra être illustré de schémas, de tableaux ou de photographies (la totalité des illustrations ne devant pas excéder le nombre de 7).

Rappel :

Cet « article » est l'élément primordial pour les jurys de présélection et de sélection.

Il doit être impérativement écrit en français.

- *Le Monde* se réserve la faculté de demander aux candidats présélectionnés par le comité scientifique de fournir un exemplaire de leur thèse en PDF et par voie postale selon un délai de rigueur qui lui sera indiqué. Cet exemplaire ne sera pas restitué.
- Les résultats seront proclamés à l'automne 2015.

* Sous cette appellation, nous comprenons toutes les thèses relevant des départements scientifiques universitaires suivants : mathématiques, mécanique, informatiques, physiques, chimiques, sciences de la Terre et de l'univers, sciences du vivant, neurosciences, médecine (doctorats de recherche uniquement), etc., ainsi que dans les technologies correspondantes